

Flash Info #31

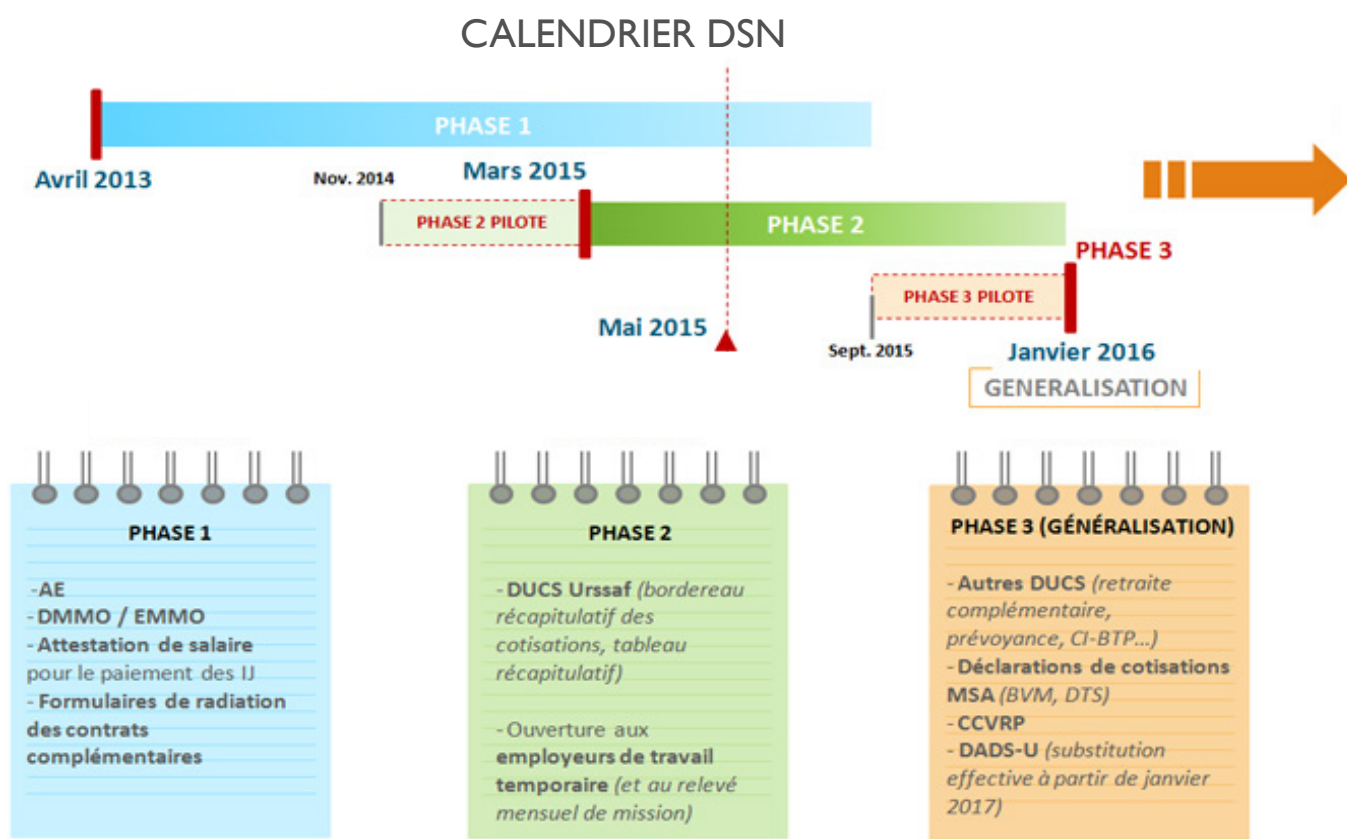
Mai 2015



La DSN, contexte et calendrier

La loi de simplification du 22 mars 2012, instaure la Déclaration sociale nominative (DSN), qui remplacera et simplifiera la majorité de vos déclarations sociales, en automatisant leur transmission à partir de données de paie.

Elle est mise en œuvre progressivement en 3 phases et sera obligatoire pour toutes les entreprises d'ici le 1er janvier 2016.



Le décret n° 2014-1082 du 28 septembre 2014 prévoit un passage anticipé à la DSN phase 2 à partir de la paie d'avril 2015 pour les entreprises répondant aux critères suivants au titre de l'année 2013 :

- Montant de cotisations Urssaf annuel supérieur à 2M€.
- Montant de cotisations Urssaf supérieur à 1M€, gérée par un cabinet comptable dont le montant de cotisations Urssaf gérées est supérieur à 10M€.

Gerep fait partie des organismes complémentaires qui recevront la DSN dès le mois de mai 2015. La DSN nous permettra de réceptionner de façon automatique la liste des salariés affiliés à vos contrats collectifs de prévoyance et santé, ainsi que leur éventuelle date de fin de contrat de travail.

Les éléments de salaires et cotisations (phase 3) seront transmis dans la DSN qu'à compter de janvier 2016.

Paramétrez votre logiciel le plus tôt possible et gagnez en efficacité



Pour que ces informations nous soient transmises, il est indispensable de paramétrer votre logiciel de paie, à l'aide de la fiche de paramétrage que nous vous communiquerons sur simple demande de votre part.

La fiche de paramétrage contient notamment le code de l'organisme assureur, le code délégataire de Gerep, la référence de vos contrats et le code des populations couvertes.

Conseil : tester le paramétrage de votre logiciel de paie par l'envoi d'une DSN test.



Pour toute demande de fiche de paramétrage ou d'information, Gerep est à votre entière disposition au 01.45.22.52.53, ou par mail à c.vayres@gerep.fr.

Vous pouvez également accéder au site www.dsn-info.fr

GEREP

4, rue de Vienne – CS 40001
75378 Paris CEDEX 08
01 45 22 52 53

 @Gerep_Social

